

ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Accessibilité des formations de l'IRTS

I – ENGAGEMENTS INSTITUTIONNELS

La non-discrimination des personnes en situation de handicap est affirmée comme un principe majeur d'inclusion sociale. Au-delà des injonctions réglementaires, pour l'IRTS, accueillir des apprenants en situation de handicap en formation est **un acte militant quotidien, pour une société plus ouverte et plus juste.**

Cette démarche est d'autant plus ancrée dans l'identité de l'Institution que les métiers visés relèvent de

l'aide et du soin, au centre des politiques de compensation. Aussi, l'IRTS prend l'engagement de devenir plus inclusif.

Nos objectifs :

- Permettre un accueil de qualité de la personne en situation de handicap avant l'entrée en formation
- Veiller à l'adaptation du parcours de formation à la situation de handicap
- Assurer la coordination avec les partenaires et les acteurs externes sur les territoires autour des apprenants en situation de handicap
- Constituer un réseau et une banque de ressources sur la thématique du handicap au sein de l'IRTS

L'IRTS s'est doté d'une politique d'accueil des apprenants en situation de handicap, soutenue par l'association, la direction générale et les directeurs d'établissements.

II – RESEAU HANDICAP

Pour mettre en œuvre ces engagements, l'IRTS mobilise un réseau d'acteurs chargés faire vivre la politique d'accueil des personnes en situation de handicap au quotidien au plus près des personnes concernées.

Ce réseau est composé des directeurs d'établissement et du CFA et des responsables de filières & services, et mobilise tous les acteurs de l'Institution.

Il est piloté par la direction générale adjointe et animé par un référent technique appui handicap pour les candidats/étudiants des 3 établissements de formation et du CFA.

Sa mission : accueillir, accompagner, former et orienter les candidats/apprenants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Le référent mène des actions d'information/sensibilisation, assure des accompagnements, anime le réseau handicap et alimente régulièrement les supports d'information à destination des étudiants et des équipes.

Bénédicte Gérardin
Tel : 01 73 79 52 56
Mail : bgerardin@parmentieridf.fr

III – ACCESSIBILITE DES FORMATIONS

Les étapes du parcours de formation

Admissions / Sélections :

Avant l'entrée en formation, la référente Handicap pourra conseiller, informer et orienter les candidats en situation de handicap qui le souhaitent.

Au cours de la formation :

La référente Handicap se tient à disposition des apprenants qui le souhaitent afin d'étudier avec eux leur situation, leur proposer d'éventuels aménagements pédagogiques ou des aides spécifiques en fonction de leurs besoins, leur apporter conseils et informations relatives à leur situation et leurs droits éventuels, et/ou les orienter, le cas échéant, vers des professionnels ou dispositifs adéquats. L'objectif principal étant de les accompagner au mieux dans leurs parcours de formation.

Les personnes concernées

Les accompagnements s'adressent à tout candidat/apprenant qui en fait la demande, confronté à un trouble de santé invalidant et/ou à une situation de handicap (reconnue ou non), se traduisant par des difficultés particulières pour suivre harmonieusement le cursus de formation dans lequel il est inscrit.

Les modalités d'accompagnement

Différents moyens peuvent être envisagés pour permettre aux apprenants de suivre leur cursus de façon harmonieuse et satisfaisante afin de faciliter la vie étudiante au sein de l'IRTS Parmentier :

- L'aide pédagogique : Aménagement du cursus de formation, des stages. Suivi individuel et tutorat.
- L'aide technique : Mise à disposition de cours, de supports pédagogiques ou de matériel adaptés.
- L'aménagement des examens (selon accord RQTH / CDAPH / MDPH) : Tiers temps, adaptation de supports d'examen)

IV - ACCESSIBILITE DES BATIMENTS

En sa qualité d'Établissement Recevant du Public (ERP), l'IRTS Parmentier dispose de locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite sans conditions.

Sur le plan architectural et logistique, les sites de formation sont aménagés de façon à être fonctionnels et faciles d'utilisations. Ils disposent de :

- Ascenseurs permettant aux personnes à mobilité réduite de circuler dans l'ensemble des bâtiments.
- Dispositifs d'aide à la circulation des personnes mal voyantes
- Sanitaires dédiés,

Toutes les questions d'accessibilité de l'établissement sont placées sous la responsabilité des Directeurs

d'établissement, avec le soutien des services Parcours de l'Apprenant afin que les dispositions spécifiques en matière d'aide et de circulation soient garantis.

Référent Handicap :

- **Bénédicte Gérardin**
- **Tel : 01 73 79 52 56**
- **Mail : BGERARDIN@parmentier**



Direction régionale et interdépartementale
des Ressources de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités



Organisme gestionnaire : AFRIS Paris Parmentier - 145 avenue Parmentier - 75010 PARIS

Association loi 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 3 novembre 1987 sous le numéro 87/3848

Établissement de Paris : SIRET 349 972 638 000 10 – Établissements Melun et Avon : SIRET 349 972 638 000 36 – APE : 8542 Z – N° d'activité : 11 75 13 819 75